



**Arrêté DGS n° DS 9/6/16/46 portant délégation de signature de Mme Inés
DE LA VILLE – IAE**

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'UFR en date du 20/04/2012 portant élection de Madame Evelyne LANDE, Directrice de L'IAE;
- Vu l'acte portant désignation de Mme Inés DE LA VILLE en qualité de Directrice CEPE Angoulême de L'IAE daté du 01/09/2009 ;

Arrête

Article 1 : Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Inés DE LA VILLE, Directrice CEPE Angoulême de L'IAE, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- les arrêtés de prise en charge des frais de mission
- les conventions individuelles de stage
- tout document financier concernant l'exécution du budget des filières de l'IAE délocalisées sur Angoulême inférieur à 1 000€
- les autorisations d'utilisation de véhicule personnel

Article 2 : Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Vu le 18 juillet 2016
Le délégataire,

Mme Inés DE LA VILLE

Fait à Poitiers le 29 juin 2016
Le Président de l'Université

Yves JEAN

18/07/2016

Transmis à la Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le